

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021–2022

Demande d'allocation de rentrée universitaire de l'enseignement supérieur

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CUFFIES a décidé d'accorder une allocation de rentrée universitaire aux étudiants qui sont à la charge de leurs parents domiciliés à CUFFIES depuis au moins un an au 1er octobre 2020.

Le dossier devra être retourné avant le 4 février 2022, au Centre Communal d'Action Sociale – Mairie de CUFFIES – 02880 CUFFIES (II : 03.23.59.89.50)

ÉTUDIANT(E)					
NOM et Prénom :			Date de n	aissance :	
Adresse:					
Nom et lieu de l'établissement fréquenté en 202	21 – 2022 :				
Diplôme préparé :					
Établissement fréquenté en 2020 - 2021 :					
L'étudiant(e) est-il ou est-elle redoublant(e) ?	OUI	■ NON			
L'étudiant(e) a-t-il changé d'orientation ?	OUI	■ NON			
PARENTS					
LE CHEF DE FAMILLE :		Prén	iom ·	□ Madame	
Adresse:				🛛 :	
Date d'arrivée à cette adresse :	Marié (e)	□ Divorcé(e)	□ Séparé(e)		☐ Concubin(e)
LE CONJOINT OU CONCUBIN :					
NOM et Prénom : Lien de parenté avec l'étudiant :					
NOMBRE DE PERSONNES VIVANT AU FOYER, y compris l'étudiant(e) :					

CONDITIONS À REMPLIR

- ⇒ L''étudiante) **doit préparer un diplôme** d'enseignement supérieur)
- ⇒ L'étudiant(e) doit être à la charge de ses parents qui devront être domiciliés à CUFFIES, depuis au moins un an au 1er octobre 2021
- ⇒ L'étudiant(e) devra être bénéficiaire des bourses nationales, régionales ou départementales

Aucune allocation ne sera versée aux étudiants redoublants ou ayant changé d'orientation

PIÈCES A FOURNIR

- ⇒ Livret de famille et justificatif de domicile
- ⇒ Certificat d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2021-2022, datant de moins de 2 mois à la date de dépôt du dossier
- ⇒ Notification définitive d'attribution des bourses nationales, régionales ou départementales pour l'année universitaire 2021-2022
- ⇒ Relevé d'identité bancaire de l'étudiant(e)